



La Chaux *info*

Editeur responsable : La Municipalité

N° 49 – juin 2017

Billet de la Syndique

C'est lors de la première séance du Conseil général de cette année, le 23 mars, que le Plan Général d'Affectation (PGA) de La Chaux a été adopté à l'unanimité par les conseillères et les conseillers généraux avec deux amendements minimes. C'était un vote décisif qui a permis aussi l'adoption du Plan Partiel d'Affectation du Hameau « Le Château-Le Moulin ».

La Municipalité remercie la Commission en charge du dossier qui a participé de manière constructive à l'élaboration du PGA et a su expliquer les enjeux au Conseil général. Les Municipalités successives ont présenté le projet et répondu aux questions de la commission qui s'est réunie à vingt reprises depuis 2013.

Le dossier a été envoyé à Mme de Quattro afin que le département du territoire et de l'environnement l'adopte à son tour. C'est seulement à ce moment-là que le PGA rentrera en vigueur. En attendant, tout projet est soumis aux articles les plus restrictifs des deux PGA, celui de 1980 et celui qui vient d'être adopté.

Le village compte à ce jour 421 habitants alors qu'en 1980, la population de la commune était de 237 habitants. D'ici 2023, les réserves de terrains situés en zone à bâtir pour l'entier du territoire communal permettront d'accueillir une population supplémentaire correspondante à un facteur de croissance de 1,2 (19.5% de croissance de population entre 2008 et 2023).

Coup de balai



Avec les remerciements de la Municipalité pour votre participation nombreuse à la journée du 25 mars 2017 !

Lutte contre le bruit

La Municipalité rappelle que le règlement de police interdit la réalisation de travaux bruyants (tondeuse à gazon, tronçonneuse, scie circulaire, meule, etc.) entre 12h00 et 13h00, ainsi qu'à partir de 20h00 jusqu'à 7h00. Tout travaux bruyants sont interdits les dimanches et jours fériés usuels.

AJERCO

Quelques renseignements utiles sur l'accueil de jour des enfants de la région de Cossonay. L'Association de commune de la région d'action sociale (ARAS) Jura-Nord-Vaudois dirige 2 réseaux de l'accueil de jour des enfants : l'AJERCO (Cossonay et région) et l'AJOVAL (région Orbe-La Vallée). Le Conseil Intercommunal de l'AJERCO est composé des membres des municipalités des 27 communes suivantes :

Chavannes-Le-Veyron, Chevilly, Cossonay, Cottens, Cuarnens, Dailens, Dizy,



La Chaux *info*

Editeur responsable : La Municipalité

N° 49 – juin 2017


	<p>Eclépens, Ferreyres, Grancy, La Chaux, La Sarraz, L'Isle, Lussery-Villars, Mauraz, Mex, Moiry, Mont-La-Ville, Montricher, Orny, Pampigny, Penthalaz, Penthaz, Pompaples, Senarclens, Sévery, Vufflens-La-Ville.</p> <p>Le Comité de direction est formé de 7 membres de municipalités.</p> <p>Les principales sources de financement sont : les parents et la FAJE (fondation pour l'accueil de jour des enfants) créée lors de l'adoption par le peuple en 2006 de la loi sur l'accueil de jour des enfants. Les communes membres participent au solde restant pour couvrir les charges d'exploitation des structures du réseau.</p> <p>En 2015 notre commune a payé un montant de Fr. 94.00 par habitant.</p> <p>Voici quelles structures offrent l'Ajercio :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les accueillantes en milieu familial (Mamans de jour agréées), actuellement environ 55 accueillantes.- Préscolaires (enfants n'ayant pas atteint l'âge de la scolarité) Garderies : La Toupie à Pompaples, Croquelune à Cossonay, Les Lucioles à Vufflens-La-Ville, La Chenaille à Penthalaz, Le Chaperon rouge à Pampigny et L'Arlequin à La Sarraz. Dès la rentrée scolaire 2017, une garderie préscolaire de 22 places d'accueil ouvrira à Cossonay, ce qui augmentera le coût par habitant de Fr. 13.00.- Parascolaires (enfants scolarisés jusqu'à 8 ans, de 06.00 h jusqu'à 18.00) un plan de développement de ces UAPE est en cours. 60 places d'accueil sont prévues pour la période 2016-2019 pour notre îlot, soit : La Chaux, Chavannes-Le-Veyron, Cuarnens, Cossonay, Dizy, Grancy, L'Isle, Mauraz, Mont-La-Ville et Senarclens. <p>Vous trouverez les renseignements susceptibles de vous intéresser en consultant leur site internet : http://www.ajercio.ch et si vous voulez vous y rendre, le bureau de coordination se trouve à la rue de La Poste 3 à 1350 Orbe</p>
<p>Les 20 ans du Groupe culturel</p>	<p>Pour célébrer ses 20 ans et le point d'orgue de ses d'activités musicales, le Groupe Culturel de La Chaux, vous convie à une fête qui aura lieu le samedi 17 juin. Dès 14h, l'ensemble de cuivres « Geneva Brass Quintet » vous accueillera en musique sous la grande tente aux Pâquis. Cet intermède musical sera suivi dans le courant de l'après-midi du chœur d'enfant « Atelier Musique en chœur » et de « l'EMC Big Band » de l'Ecole de Musique de Cossonay.</p> <p>A 17h30, à l'Eglise, le « Quatuor Sine Nomine » de renommée internationale nous offrira le concert de clôture avec des œuvres de Debussy et de Haydn.</p> <p>Une buvette sera ouverte de 14h à 17h et dès 19h, à l'issue du concert classique, un apéritif dînatoire, précédé d'une partie officielle, vous attendra sur la place de la Fontaine devant l'Auberge.</p> <p>Pour participer à l'ensemble de la manifestation, un badge de 5.- francs sera vendu au Pâquis.</p> <p>Pour des raisons d'organisation, l'inscription à l'apéritif dînatoire est obligatoire jusqu'au 15 juin aux 021 862 19 73 ou 021 861 25 00 ou par email à el.muelli@bluewin.ch</p> <p>Le Groupe culturel remercie pour leur soutien généreux la Municipalité de La Chaux, La Chaux 2000, l'Association des Amis du Groupe Culturel et la Fondation Culturelle et Sociale de La Chaux.</p>
<p>Club des aînés</p>	<p>Nous avons le plaisir de vous annoncer une sortie prévue cet automne au musée « Chaplin's World » à la mémoire de Charlie Chaplin. Vivez une aventure inédite à travers le temps et la magie du cinéma. Partez à la rencontre de l'un des artistes les plus surprenants du XXème siècle et découvrez un maître de l'émotion. Rendez-vous à ne pas manquer !</p>
<p>Le Jardin se crée</p>	<p>Un potager au cœur du village !</p> <p>Pour la deuxième année « Le Jardin se crée » pousse au cœur du village. Quelques mètres carrés de terre communale, mis à disposition par la Municipalité, retournés et plantés avec un large choix de légumes et d'herbes aromatiques. Au fil des mois et des saisons, ce potager est entretenu, fertilisé et bichonné.</p>



La Chaux *info*

Editeur responsable : La Municipalité

N° 49 – juin 2017

	<p>N'hésitez pas à participer à ce projet qui permet aux habitants de se rencontrer et qui donne un bel aspect au centre du village ! Les amateurs de jardinage, les bras évidemment, mais aussi les conseils, les outils et les encouragements sont les bienvenus. Le « Jardin se crée » est ouvert à toute personne, du plus jeune au plus âgé, avec ou sans connaissance du jardinage. Il n'est pas nécessaire d'être présent à toutes les rencontres, néanmoins une certaine régularité permet de garantir le succès et l'abondance des récoltes. Pour des renseignements ou être ajouté au Groupe WhatsApp « Le Jardin se crée », contacter :</p> <ul style="list-style-type: none">• Lise-Hélène Meylan 079 625 36 37• François Pidoux 079 348 43 75 <p>Le plus simple évidemment, c'est de vous arrêter si vous voyez du monde au jardin, on vous donnera tous les détails souhaités !</p>
	<p>Rénovations énergétiques et énergies renouvelables :</p> <p>La Direction de l'énergie vous informe des différentes subventions pour vos rénovations, dont vous trouverez, ci-joint, le programme des subventions 2017. De plus, les conditions détaillées sont précisées sur leur site internet : www.vd.ch/subventions-energie</p>
<p>Projets avec nos jumeaux : A vos agendas !</p>	<p>Prochaine escapade drômoise : le week-end du 30 septembre au 1er octobre, le comité de l'association Veyron-Vèbre a prévu une visite de la Drôme gourmande. Pilotés par nos amis de Saoû, nous découvrirons les richesses de la gastronomie locale selon un programme surprise qu'ils mijotent à notre intention. A la même occasion, se tiendra l'Assemblée Générale de l'association. Un bus est prévu pour ce déplacement, pour autant qu'il y ait suffisamment d'inscriptions. Tous les détails vous seront communiqués par le biais d'un prochain «Tout ménage », mais notez déjà cette date dans vos agendas.</p>
<p>Salut champion !</p>	<p>Il a débuté le hockey sur glace en 2010 à Lausanne. Puis, passe la saison 2015-2016 à Yverdon en Mosquito Promo. Là, il est sélectionné en Mini Top et retourne à Lausanne pour la saison 2016-2017. Il poursuit sa scolarité en sport étude avec tous les sacrifices et l'engagement que cela comportent. C'est durant cette dernière saison qu'il remporte, le 26 février, avec son équipe, le titre de Champion Romand et le titre de Champion Suisse, le 9 avril dernier, dans l'ancre de Malley, dernier match officiel avant la démolition de la patinoire. Pour la prochaine saison, il est sélectionné en Novices Elites et passe sous contrat avec le LHC. Nemo Depallens-Jungi, la Municipalité te félicite et te souhaite bon vent et bonne glisse pour la suite !</p>



PROTÉGEONS - NOUS!

CONSEILS EN CAS DE GRANDES CHALEURS



Se reposer... rester au frais

- Rester chez soi, réduire l'activité physique
- Prêter attention aux enfants et aux seniors



Laisser la chaleur dehors... se rafraîchir

- Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit
- Porter des vêtements clairs, amples et légers
- Se rafraîchir par des douches régulières ou des compresses humides sur le corps



Boire régulièrement... manger léger

- Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif
- Prendre des repas froids riches en eau : fruits, salades, légumes et produits laitiers
- Prendre conseil auprès de son médecin en cas de traitement ou de maladie chronique



En présence de signaux d'alerte

- Appeler le médecin traitant,
- S'il est absent, appeler la centrale des médecins de garde **0848 133 133**
- En cas d'urgence vitale appeler le **144**

Symptômes possibles d'un coup de chaleur : faiblesse, confusion, vertiges, nausées et crampes musculaires. Il faut agir immédiatement! Faire boire et rafraîchir la personne.



PROTÉGEONS LES ENFANTS!

CONSEILS EN CAS DE GRANDES CHALEURS OU DE PICS D'OZONE:

1

Protéger les enfants de la chaleur

- Bien aérer les locaux tôt le matin et la nuit
- Privilégier des activités matinales et à l'ombre
- Ne pas exposer les enfants au soleil
- Penser au chapeau, au t-shirt et à la crème solaire
- Ne jamais laisser un enfant dans une voiture ou sans surveillance

2

Rafrâchir les enfants

- Les rafraîchir avec des douches tièdes ou un linge humide
- Leur offrir de l'eau régulièrement
- Leur servir des repas rafraîchissants, froids et légers
- Les habiller légèrement

3

Prendre grand soin des enfants malades

- Etre particulièrement attentif aux enfants atteints de maladies chroniques, cardio-vasculaires ou neurologiques
- Surveiller les signes d'épuisement et de fatigue, la sécheresse de la peau et des lèvres
- Consulter un médecin en cas de doute, en particulier lors de diarrhées (attention à la déshydratation rapide)



En présence de signaux d'alerte

- Appeler le médecin traitant. S'il est absent, appeler la centrale des médecins de garde **0848 133 133**

En cas d'urgence vitale appeler le **144**.

